

COMPTE RENDU FO de la réunion des représentants de proximité
du dispositif itinérant **du 19 avril 2021**

La délégation FORCE OUVRIERE était composée de : Franck Lamoulen ,Philippe Bouquet

Séance présidée par Mostafa Rharade directeur du dispositif itinérant avec Armelle Blond directrice des ressources humaines et Thierry Retailleau , manager de gestion

Cette réunion a été organisée en conférence téléphonique.

1 De nouvelles conditions sanitaires et mesures gouvernementales ont vu le jour sur ce troisième confinement ?

Quelles sont les conséquences sur le dispositif itinérant?

MR: « évoque les modalités de confinement avec la prédominance du télétravail à l'AFPA , le maintien de l'activité en présentiel dans les centres AFPA et la possibilité offertes aux salariés de bénéficier d'un aménagement garde d'enfant (aucune demande) et d'une modifications des congés payés (4 personnes)

Une attestation a été envoyée aux formateurs itinérant se déplaçant sur le territoire pour justifier en tant que de besoin leurs activités »

FO rappelle que si le télétravail est de rigueur sur le siège et la difq , les formateurs itinérant sont majoritairement toujours aux contacts en présentiel dans les centres et subissent tous les jours les conséquences usantes et stressante de ces mesures sanitaires

2 La réactualisation du DU covid est nécessaire pour prendre en compte les mesures sanitaires .
Des réunion de groupe ad hoc et l'étude par les RP sont-elle programmées ?

MR: « se pose la question de la pertinence de la réactualisation du DU covid »

FO s'etonne de la non prise en compte par la direction du dispositif itinérant des traductions concretes des mesures sanitaires dans le Document Unique :réactivation du lien internet pour les formateurs itinérant souhaitant connaître la localisation de leurs collègues et éviter l' isolement ,conforter la mesure du retour a domicile tous les week end , dotation de masques chirurgicaux aux normes , etc
Et l'organisation de groupes ad hoc (formateurs , agents administratifs , manager de formation) pour avancer dans la prévention des risques

3 La commission de suivi de l'égalité hommes femmes a mis en évidence des cas de traitements de disparités salariales .Qu 'en est il ?

AB : « nous informe que deux cas de disparités salariales ont été traités au sein du dispositif itinérant et que le processus de recrutement de nouveaux salariés est désormais conforme à l'accord signé en septembre 2020»

FO rappelle que cet accord stipule qu'une candidature feminine est desormais traitée avec bienveillance lorsque certains GRN sont trop genrés
FO s'est apercu aussi d'une discrimination a l'embauche avec des salaires plus favorables aux hommes qu'aux femmes dans le processus de recrutement a l'AFPA
FO conseille aux salariées de demander officiellement a la direction des ressources humaines la réduction de leur écart salarial qui est distinct d'une promotion puisque 1700 dossiers de disparité salariale au national ont ete identifiés et seulement 80 seront traites cette année ??

4 De plus en plus de formateurs s'inquiètent de ramener le virus chez eux après une semaine en contact avec énormément de monde (stagiaires , personnel AFPA, personnel hôtel ,etc) pour **la sécurité** de tous serait-il possible de fournir ou de rembourser aux formateurs les autotests qui seront en vente à partir de la semaine 15 en pharmacie.

MR ; « rappelle que la vaccination en cours devrait sécuriser les formateur dans l'exercice de leurs fonctions et qu'a l'heure actuelle les autotests paraissent moins sur qu'un test PCR »

FO: dans les centres AFPA ,les formateurs itinérants doivent aussi gérer des stagiaires qui ,a la moindre toux ,sont inquiets pour leur santé a juste titre

Les formateurs pourraient bénéficier d' une dotation d'autotests pour rassurer leur environnement professionnel et personnel

Dire que la vaccination actuelle permettra de rassurer , rien n'est moins sur ou des cas d'infection apres vaccination sont possibles

5 A titre exceptionnel un formateur peut être amener à utiliser le véhicule de sa compagne ou sa femme alors que son nom ne figure pas sur sa carte grise mais il est assuré en second conducteur A-t-il le droit ? si oui qu'elle démarche doit-il faire ?

MR : « à titre dérogatoire et en informant le dispositif itinérant,le formateur peut bénéficier a titre exceptionnelle du remboursement des frais kilométrique de la voiture du conjoint »

6 Les formateurs font d'énorme efforts depuis plusieurs mois pour dîner ,déjeuner le matin voir le midi quand il n'y a pas de service restauration dans les centres dans des conditions qui ne sont pas toujours simple.

Que comptez-vous faire Mr RARHADE pour remercier les efforts de l'ensemble de vos formateurs

MR: « La direction a proposé que les hébergement type airbnb soient privilégiés avec des espaces cuisines pour se restaurer et une prime de 400 e a été octroyés en fin d 'année pour marquer cette reconnaissance des efforts fournis»

FO se sent solidaire de formateurs hésitant à réserver des hébergements type AIRBNB qui sanitairelement ne sont pas forcément sécurisant alors qu'un hotel peut présenter des garanties sanitaires supplémentaires

FO soutient les formateurs qui , à mesure que les contraintes se durcissent, voient parfois leur énergie pédagogique diminuée avec 37 personnes du dispositif itinérant en arret de travail sur le premier trimestre et 10 % des salaires en arret sur le périmètre siège difq itinérant

*7 La restauration sur le centre de Fontenay le comte est militaire et les remboursements le midi devrait s'effectuer sur la base du forfait repas de 18, 30 .
qu'en est il de cette situation ?*

TR : « il existe une convention entre l'AFPA Fontenay et le régiment militaire pour la restauration collective qui valide la notion de restauration collective pour les stagiaires et les formateurs »

**Fo est surpris de cette réponse puisque dans un précédent compte rendu figure l'acceptation de forfait de 18, 30 sur le site de fontenay le « compte »
De « compte » il s'agit bien puisque de nombreux formateurs a juste titre ont été remboursés sur le forfait 18,30
FO va enquêter sur le sujet**

8 Suite a la revue RH prévue après les entretiens individuels , combien de promotions ont été actées pour le personnel du dispositif itinérant ?

MR : « les entretiens individuels se déroulent toujours et la revue RH se réalisera en septembre 2021 »

Fo s'attend a un quota de promotions chez les itinérant n'ayant rien a voir avec les critères d'évaluation demandés pour passer d une catégorie a une autre et pourtant ,les salaires meritent autant que les autres de voir une reconnaissance salariale valider leurs compétences

9 Un formateur s'inquiète du non report de ces 10 jours de csi de 2020 sur 2021 car il n'a pu les prendre compte tenu d'un arrêt de travail de quelques mois sur 2020 et SIRH ne permet pas le report malgré un engagement de la manager de formation.

Qu'en est il ?

MR: « la direction va étudier la situation « »

Fin de la réunion 16h00

N'hésitez pas à interpeller vos représentants de proximité itinérant

Philippe bouquet

José Luis Pinto

Frank Lamoulen